

**Vie Associative**

**REF : DVARI2013005**

**Signataire : ST**

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle aux associations "entraide et solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille et à l'association de soutien aux salariés de l'automobile du 93.**

**EXPOSE :**

Plusieurs sites industriels importants du département sont actuellement touchés par des plans de restructuration, ce qui donne lieu à d'importants mouvements sociaux et à la mobilisation des salariés.

De nombreuses familles du département connaissent des difficultés sociales liées au contexte d'aggravation des problèmes économiques qui frappe aujourd'hui le monde du travail.

Dans ce contexte, la ville d'Aubervilliers a reçu une sollicitation de la part de salariés en difficulté.

Les associations « Entraide et Solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille » et « Association de soutien aux salariés de l'automobile du 93 » recueillent et collectent des fonds destinés à venir en aide aux salariés qui font l'objet de licenciements économiques, de plans de suppressions d'emplois, de fermeture ou de délocalisation d'entreprises.

L'objectif de ces associations est de soutenir matériellement et financièrement les familles du département de la Seine-Saint-Denis, de façon modulée selon leur situation.

Il est proposé que la ville d'Aubervilliers, solidaire de l'action de ces associations, leur attribue à chacune une subvention de 3 500€.

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de deux subventions, de 3 500€ chacune, aux associations «Entraide et Solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille » et « Association de soutien aux salariés de l'automobile du 93 », afin de venir en aide aux salariés et à leur famille.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2013005**

**Signataire : ST**

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle aux associations "entraide et solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille et à l'association de soutien aux salariés de l'automobile du 93.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que plusieurs sites industriels importants du département sont actuellement touchés par des plans de restructuration,

Considérant que de nombreuses familles du département connaissent des difficultés sociales liées au contexte d'aggravation des problèmes économiques qui frappe aujourd'hui le monde du travail,

Considérant que la ville d'Aubervilliers a reçu une sollicitation de la part de salariés en difficulté,

Considérant que les associations « Entraide et Solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille » et « Association de soutien aux salariés de l'automobile du 93 » recueillent et collectent des fonds destinés à venir en aide aux salariés qui font l'objet de licenciements économiques, de plans de suppressions d'emplois, de fermeture ou de délocalisation d'entreprises,

Considérant que l'objectif de ces associations est de soutenir matériellement et financièrement les familles du département de la Seine-Saint-Denis, de façon modulée selon leur situation,

Considérant que la ville d'Aubervilliers souhaite soutenir l'action de ces associations en leur attribuant à chacune une subvention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au profit de l'association « Entraide et Solidarité aux salariés de Seine-Saint-Denis et à leur famille ».

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au profit de et « Association de soutien aux salariés de l'automobile du 93 ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 08/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué